

## La recherche sur la laïcité : la question de la pluralité religieuse.

Je voudrais saisir ici l'occasion de poser la question du périmètre de la recherche sur la laïcité. Ceci à partir du point de vue de mes propres études : celui de la pluralité. Une pluralité religieuse dont il n'est point besoin de rappeler combien le visage même qu'elle nous présente est celui, presque insaisissable, d'une constante transformation, mais combien aussi elle constitue un des défis majeurs pour la laïcité d'aujourd'hui.

Étudier la pluralité, et singulièrement son histoire, c'est d'abord apporter une contribution notable à notre connaissance de la laïcité. Car c'est mettre en évidence la place de la pluralité, le rôle que celle-ci a joué dans la genèse même de l'idée laïque, première étape dans ce qui a été l'invention même de la laïcité<sup>1</sup>.

Étudier la pluralité, c'est aussi montrer que, dans le contexte français, c'est la laïcité qui a su assurer les meilleures conditions à une diversité des formes religieuses prise dans toute son étendue. Car la loi de 1905 a aussi été le moment de la libération des multiples expressions au sein des grandes traditions religieuses, la voie véritablement ouverte pour la première fois en France à ce que j'appellerai la pluralité interne. Ce qui doit également nous rappeler combien une considération véritablement laïque des religions ne les tient pas pour des blocs homogènes, mais prend en compte la diversité des courants qui les parcourent, qui les déchirent même parfois. Sans oublier jamais que faire droit à la pluralité, c'est également assurer la garantie des droits égaux de celles et ceux qui ne se reconnaissent dans aucune appartenance religieuse.

Le point de vue de la pluralité rappelle aussi à la laïcité la nécessité de toujours considérer le tableau d'ensemble. Car nous ne sommes pas otages de notre histoire mais toujours parfaitement libres d'apporter à nos institutions les changements que nous souhaitons. Mais ceci en tenant compte de l'ensemble des besoins et des effets attendus. Ce qui suppose de maintenir toute notre attention aux groupes les plus petits, ou les plus discrets. Se pose ici la grande question de l'équilibre, sur lequel il ne faut rien céder, entre principe et nombre<sup>2</sup>.

C'est dire aussi résister à la tentation de la focalisation sur certains groupes confessionnels en particulier, et en tout premier lieu à celle qui a trop souvent cours en ce moment, concernant deux groupes entre tous : les musulmans et les catholiques. Ce qui, dans la sphère de la recherche, implique notamment de maintenir notre effort concernant la Réforme, dont le rôle a été si décisif dans l'histoire de la modernité occidentale, mais dont on peut douter qu'elle ait trouvé toute la place qui doit lui revenir dans le paysage actuel de la recherche française.

---

<sup>1</sup> Rita Hermon-Belot, *Aux sources de l'idée laïque. Révolution et pluralité religieuse*. Odile Jacob, Paris, octobre 2015.

<sup>2</sup> Pour une meilleure connaissance de ces groupes et de leur diversité dans le paysage français, signalons la parution prochaine d'un *Atlas des minorités religieuses*, réalisé dans le cadre du programme Minorel, [www. http://mineurel-france.sciencesconf.org/](http://mineurel-france.sciencesconf.org/)

Ériger la pluralité religieuse en objet d'histoire au sens plein du terme, c'est encore ne pas considérer les groupes religieux dans l'histoire comme des isolats. Car ils sont à la fois partie prenante de contextes au sein desquels ils nouent et tissent des relations multiples, des contextes qu'ils participent à modeler, - ainsi de l'importance de la diversité religieuse dans la fondation de la République américaine -, des contextes en fonction desquels ils évoluent aussi en développant de multiples stratégies d'adaptation. Ainsi, et pour exemple dans le cas français, le rapport entre minorités et majorité, mais aussi l'évolution d'une majorité qui, tout en restant largement majoritaire, perd sa position de religion exclusive, changement tout à fait radical dont on n'a peut-être pas encore pesé tous les effets. Tout ceci alors que l'on ne saurait nier la nécessité absolue de la comparaison avec d'autres contextes, particulièrement à l'échelle nationale, pour comprendre aussi pourquoi nous avons parfois tant de mal à nous comprendre sur ces sujets entre proches voisins, d'un pays à l'autre, et particulièrement d'un bord de l'Atlantique à l'autre, entre Français et Américains<sup>3</sup>.

Une telle histoire de la pluralité en matière de religion est aussi une histoire des cultures et des mentalités. Ainsi, et pour ne prendre qu'un seul exemple mais qui occupe tant les esprits et les débats, celui de la perception du port du foulard islamique, si différente notamment entre la France et les pays anglo-saxons. Mais n'est-ce pas parce qu'en France, la vie de la diversité s'est construite, n'a été rendue possible, que par ce que j'appellerai la « neutralisation » d'un espace commun qui avait d'abord été si massivement et exclusivement investi par le catholicisme ? Il y a là me semble-t-il un héritage historique qui agit sans même que nous en ayons conscience et qui rend les Français particulièrement sensibles et réticents à tout signe à forte visibilité. Un héritage dont il importe grandement de le faire comprendre aussi aux porteurs de ces signes, et aujourd'hui à celles qui portent le foulard.

À cette histoire de la pluralité, la pluridisciplinarité est absolument nécessaire, le travail conjoint avec, entre autres disciplines, le droit, la science politique, la philosophie. Entre elles, le dialogue est indispensable, mais on ne saurait prétendre qu'il soit simple et toujours facile. La laïcité est certes d'abord du domaine du droit, un droit qu'il faut faire connaître aux citoyens, dont il faut leur apporter une connaissance débarrassée des entreprises de gauchissement et d'emprise qui sont si fortes aujourd'hui. Mais en rappelant aussi que le droit lui-même n'est pas une essence intemporelle, qu'il est le produit d'une histoire et d'une sociologie. Et que comme le montre l'exemple précédemment cité, dans la vie du corps social, le droit n'est pas tout et ne peut être seul considéré.

Enfin, cette prise au sérieux de la pluralité a aussi pour vertu de faire apparaître un certain déficit de pluralisme, au sens même d'une manière de voir plurielle, dans notre culture commune, et le poids des héritages du passé dans la façon dont nous appréhendons ces questions, dans nos catégories ainsi que dans les usages institutionnels. On peut y repérer l'empreinte bien sûr de la culture catholique, mais aussi celle d'un long XIXe siècle, qui, des fondations napoléoniennes à la loi de 1905, a été celui de la naturalisation du pluralisme en France avec le système dit « des cultes reconnus » (et non pas seulement, comme on le dit

---

<sup>3</sup> <https://newrepublic.com/article/127179/time-france-abandon-laicite>, et [http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2016/05/23/y-a-t-il-un-djihad-francais-ou-francophone\\_4924786\\_3232.html](http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2016/05/23/y-a-t-il-un-djihad-francais-ou-francophone_4924786_3232.html)

encore si souvent, « le système concordataire ») ; un pluralisme réel, effectif mais limité, et surtout, entièrement soumis à la main de fer de l'État<sup>4</sup>.

C'est nous semble-t-il par ces voies, attirer l'attention sur des domaines à faible visibilité ou peu pris en compte, interroger les catégories en usage, remettre les questions en contexte, que la recherche peut aussi exercer ses responsabilités à l'égard de la cité sur un sujet en ce moment si sensible et suscitant tant de préoccupations. Avec aussi le devoir de résister à la demande sociale, en gardant toujours présent à l'esprit le risque, en voulant répondre trop directement aux demandes politiques, médiatiques et sociétales, de perdre de la nécessaire indépendance qui fonde la pertinence de toute recherche.

Rita Hermon-Belot,  
EHESS, Césor, Paris

---

<sup>4</sup> <https://assr.revues.org/1119>